RUMINGHEM

PÉRIODE DE FACTURATION : Commune facturée du 1er juillet au 30 juin

MENSUALISATION : Commune prélevée sur 10 mois de septembre à juin + un prélèvement de solde

EXEMPLE DE FACTURE DE SOLDE

Collectivité :
CC REGION AUDRUICQ ASSAINISSEMENT
66 PLACE DU GAL DE GAULLE BP 4
62370 AUDRUICQ

Tél : 03.21.00.83.83
Présidente de la CCRA : Nicole CHEVALIER

TITRE EXECUTOIRE
COPIE DESTINEE AU DEBITEUR
FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

Assainissement

Extrait de titre exécutoire en application de l'art L.252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et R 3342-8-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par règlement en numéraire (dans la limite de 300 euros) à la caisse du comptable chargé du recouvrement.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer.
- Par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou du régisseur de recettes. Dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

SIRET 24620084400032
FACTURE DE SOLDE

Expéditeur : ~~CC REGION AUDRUICQ ASSAINISSEMENT 66 PLACE DU GAL DE GAULLE BP 4 62370 AUDRUICQ~~

Destinataire :

1 Adresse d'envoi de la facture

2 Informations sur le compteur (n° du châssis/localisation/ index et date de relève)

3 Abonnement
Pour année complète : quantité =1
Si année incomplète : quantité = 0,083 par mois facturé

4 Redevance assainissement calculée selon m^3 consommés

5 Redevance modernisation des réseaux de collecte (reversée à l'Agence de l'eau)

6 Informations comptables de la facture

Détail des consommations :

Numéro de chassis	Localisation	Emplacement	Ancien index	Nouvel index	Surplus	Conso.	Relevé le
						1	

N°	Rubrique	Quantité	Prix unitaire	H.T.	Taux	T.V.A.	T.T.C.
DISTRIBUTION DE L'EAU							
COLLECTE DES EAUX USEES							
124	Abo. Annuel Assainissement AUTRES COMMUNES	1,00	4,95	54,95 €	10	5,50 €	60,45 €
128	Red. Assainissement AUTRES COMMUNES	1 M3	7000	1,70 €	10	0,17 €	1,87 €
133	Redevance Modernisation	1 M3	0,2100	0,21 €	10	0,02 €	0,23 €
			Total H.T.	Total T.V.A.		Net à payer	
			56,86 €	5,69 €		62,55 €	

Somme à régler

Date limite de règlement : 15/01/2021

Facture	Titre	Bordereau	Imputation	N° abonné	Emis le	Année
			70611			

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:
- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.
* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-contre.
VOIE DE RECOURS :
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.
A titre d'exemple :
- cantines scolaires : tribunal administratif.
- produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif.
- loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance.
- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil (fixé à 7600 euros à compter du 1er Janvier 2002).
- redevances d'enlèvements des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

Payer à : C.FINANCES PUBLIQUES- 03-21-35-30-47
54 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
62370 AUDRUICQ
FR08 3000 1007 6136 2200 0000 009 BDFEFRPPCCT

Payeur :

Emetteur : CC REGION AUDRUICQ ASSAINISSEMENT

Période : 01/01/2020 au 31/12/2020 → Période de facturation pour l'ensemble de la commune

Réf. : 2020-16128-13894-S
Titre/bord. : 16128/254
N° budget : 228 - 00
Code rec. : AA
Nat. rôle : 28
N° ORMC : 0
Code pér. : 0

Net à payer
62,55 €

Total Eau :

EXEMPLE D'ÉCHÉANCIER

Collectivité :
CC REGION AUDRUICQ ASSAINISSEMENT
66 PLACE DU GAL DE GAULLE BP 4
62370 AUDRUICQ

Tél : 03.21.00.83.83
Présidente de la CCRA : Nicole CHEVALIER

TITRE EXECUTOIRE
COPIE DESTINEE AU DEBITEUR
FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

Assainissement

Extrait de titre exécutoire en application de l'art L.252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et R 3342-8-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par règlement en numéraire (dans la limite de 300 euros) à la caisse du comptable chargé du recouvrement.
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque sans le coller ni l'agrafer.
- Par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou du régisseur de recettes. Dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

SIRET 24620084400032
ECHEANCIER

Expéditeur : ~~CC REGION AUDRUICQ ASSAINISSEMENT 66 PLACE DU GAL DE GAULLE BP 4 62370 AUDRUICQ~~

Destinataire :

Détail des consommations :

Numéro de chassis	Localisation	Emplacement	Ancien index	Nouvel index	Surplus	Conso.	Relevé le
		PARAGEL					

N°	Rubrique	Quantité	Prix unitaire	H.T.	Taux	T.V.A.	T.T.C.
990	Estimation redevance de modernisation	112 m3	0,2100	3,52 €	10	2,35 €	25,87 €
991	Estimation redevance assainissement	112 m3	1,7000	0,40 €	10	19,04 €	209,44 €
992	Estimation abonnement annuel assainissement	1,00	54,9500	54,95 €	10	5,50 €	60,45 €
				Total H.T.		Total T.V.A.	Net à payer
				268,87 €		26,89 €	295,76 €

Estimation : NE PAS RÉGLER

ECHEANCIER ETABLI SUR 80% DE LA FACTURE ESTIMEE

Facture	Titre	Bordereau	Imputation	N° abonné	Emis le	Année
			70611			

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT:
- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.
* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-contre.
VOIE DE RECOURS :
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.
A titre d'exemple :
- cantines scolaires : tribunal administratif.
- produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif.
- loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance.
- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil (fixé à 7600 euros à compter du 1er Janvier 2002).
- redevances d'enlèvements des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Les mensualités seront prélevées sur le compte ci-dessous aux dates indiquées dans le tableau.

Compte	BIC

Échéancier calculé sur 80% de la somme estimée Indiquant les dates de prélèvement

Echéance	Montant
15/01/2021	23,67 €
15/02/2021	23,66 €
15/03/2021	23,66 €
15/04/2021	23,66 €
15/05/2021	23,66 €
15/06/2021	23,66 €
15/07/2021	23,66 €
15/08/2021	23,66 €
15/09/2021	23,66 €
15/10/2021	23,66 €